

CONTRAT DE LOCATION DE
PARKING / BOX / GARAGEEmplacement de stationnement — hors statut de logement (loi
du 6 juillet 1989 non applicable en principe)

Ref. BAIL-2026-0007

Le présent contrat porte exclusivement sur un emplacement de stationnement (place, box ou garage). Il ne constitue pas un bail d'habitation. Les parties conviennent que le Code civil (art. 1709 et suivants) régit le présent contrat, sous réserve des clauses particulières ci-après.

DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT

Parking — Place parking souterrain B12

12 Rue du Parc — Parking -2, 69006 Lyon, France

Surface : 12 m²

Accès / digicode :

4521

PARTIES

BAILLEUR

Marie Lefevre

8 Avenue Victor Hugo, 75116 Paris

marie.lefevre@example.com

06 12 34 56 78

LOCATAIRE

Julien Dupont

adresse non renseignée

julien.dupont@example.com

06 98 76 54 32

DURÉE ET LOYER

Date de prise d'effet :

01 juillet 2026

Date de fin :

Durée indéterminée (renouvelable tacitement)

Préavis de résiliation :

1 mois (sauf clause contraire)

Loyer mensuel :

85,00 EUR

Charges / taxe foncière :

Incluses ou non applicables

Dépôt de garantie :

85,00 EUR

Échéance :

Le 5 de chaque mois

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Objet

Le bailleur loue à Julien Dupont l'emplacement désigné ci-dessus, à usage exclusif de stationnement d'un véhicule automobile (ou deux-roues si place adaptée). Toute autre utilisation (stockage, atelier, habitation) est interdite sans accord écrit.

2. État des lieux et entretien

Un état des lieux contradictoire est établi à l'entrée et à la sortie. Le locataire entretient l'emplacement et signale sans délai toute dégradation. Les réparations locatives restent à sa charge sauf vétusté ou force majeure.

3. Assurance et responsabilité

Le locataire doit assurer son véhicule. Il est seul responsable des objets laissés dans l'emplacement. Le bailleur décline toute responsabilité en cas de vol ou dégât sauf faute prouvée de sa part.

4. Résiliation

Chaque partie peut résilier moyennant un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception, sauf stipulation contraire. À l'expiration, le locataire libère l'emplacement et restitue les moyens d'accès.

SIGNATURES

Fait en 3 exemplaires originaux, à _____, le ____/____/____

Le bailleur

Marie Lefevre

Signature :

Le locataire

Julien Dupont

Signature :